



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2023

Membres		
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
29	24	28
Date convocation 20/09/2023		
Date Publication 02/10/2023		
N° Délibération 2023-06-14		
Secrétaire Séance Fanny CABOT		

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 26 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, M. Gérard BONNEAU, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Jérôme AUJOLAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Séverine PEUCHERET, Mme Anne-Sophie LAUTHIER, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Hélène GILET, M. Romain BETIRAC, M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, M. Simon SUBTIL.

Absents représentés : Mme Laurence JACQUEMART, (pouvoir à M. Jean-Luc CHAPON), M. Franck SEROPIAN (pouvoir à M. Guy ATTIGUI), Mme Delphine DEJEAN (pouvoir M. Christophe CAVARD), Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU (pouvoir à M. Simon SUBTIL).

Absente non représentée : Mme Amandine BRUNEL.

Objet : Dénomination d'une nouvelle voie

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-30,

Vu l'avis de la commission Urbanisme en date du 19 septembre 2023,

Considérant la nécessité de dénommer l'ensemble des voies et espaces publics de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et des lieux.

Considérant que la nouvelle voie créée par le permis d'aménager communal au sud de l'avenue Pompidou ne porte pas de nom.

Considérant le souhait de la commune de rendre hommage à Mme Jeanne PALANQUE qui fut l'une des premières femmes maires de France, le droit de vote étant accordé aux femmes françaises le 21 avril 1945, qui deviennent ainsi électrices et éligibles. Elle est élue Maire d'Uzès le 18 mai 1945 alors qu'elle est âgée de 77 ans, jusqu'en octobre 1947.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

DECIDE :

- **de dénommer** la voie du lotissement : Rue Jeanne PALANQUE,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le secrétaire de séance,
Fanny CABOT



Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission. **REÇU EN PRÉFECTURE** le 06/10/2023